

Stratégie nationale de vaccination

Version courte



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Conseil fédéral

Dans le cadre de la stratégie
du Conseil fédéral

Gesundheit | Santé
Sanità | Sanadad

2020

Table des matières

Pourquoi une stratégie sur la vaccination ?	4
La gestation de la stratégie	7
Les défis à relever	8
Les objectifs de la stratégie	10
La stratégie en un coup d'oeil	12
Le flux des responsabilités et la mise en oeuvre	14

Axe d'intervention 1

Responsabilisation et soutien des acteurs	15
---	----

Axe d'intervention 2

Communication et offres pour la population	17
--	----

Axe d'intervention 3

Formation et coordination	20
---------------------------------	----

Axe d'intervention 4

Surveillance, recherche et évaluation	21
---	----

Axe d'intervention 5

Stratégies spécifiques	22
------------------------------	----

* Seule la version longue de la stratégie nationale de vaccination fait foi.
Elle est disponible sur le site web de l'OFSP: www.ofsp.admin.ch/SNV

Pourquoi une stratégie nationale concernant la vaccination ?



Grâce à la vaccination, on peut protéger l'ensemble de la population contre des maladies transmissibles graves, y compris les personnes les plus vulnérables

Avant la découverte des vaccins, des maladies transmissibles graves – telles la coqueluche, la diphtérie, la poliomyélite, la rougeole ou la variole – ont décimé régulièrement l'humanité en provoquant des épidémies capables d'emporter jusqu'à la moitié d'une population. Mais grâce à la **vaccination à grande échelle**, ces maladies sont aujourd'hui contenues dans la plupart des pays. La collaboration internationale a même permis d'éradiquer la variole, officiellement disparue de la planète en 1980.

Ainsi, la vaccination compte parmi les interventions de santé les plus efficaces et les plus économiques pour protéger non seulement les individus vaccinés, mais aussi les personnes qui ne peuvent pas être vaccinées (par exemple les nouveaux-nés et les personnes allergiques). Cependant, comme chaque acte médical, la vaccination n'est pas exempte de tout risque: sa recommandation doit, entre autres, tenir compte du rapport bénéfice/risque.

Les recommandations de vaccination nécessaires à protéger la population figurent dans le plan de vaccination suisse

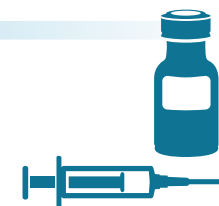
Le plan de vaccination suisse, élaboré par la Commission fédérale pour les vaccinations et décidé par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), définit – pour l'ensemble de la population – quels vaccins sont recommandés et

à quels âges ils devraient être administrés. Le plan donne aussi des recommandations pour des cas particuliers: maladies chroniques, vie en contact avec des malades ou des personnes vulnérables, consommation de drogue injectable, pratiques sexuelles à risque, etc.

Les taux de vaccination ne sont pas toujours assez élevés pour assurer la protection de la population

Malgré un système de santé hautement performant, la Suisse n'a que partiellement atteint ses objectifs de vaccination, que ce soit en matière de **protection individuelle** ou d'**immunité collective**. En règle générale, le groupe des enfants en bas âge a un taux élevé de couverture vaccinale. Mais dans les groupes plus âgés, les taux de vaccination ne sont souvent pas suffisants; et ils varient fortement entre les cantons. Un taux de vaccination trop bas dans la population facilite la contagion. Par exemple, des flambées de rougeole apparaissent encore par endroits, parce que le pourcentage de personnes vaccinées y est trop faible.

La vaccination n'est pas obligatoire en Suisse, et relève d'une décision personnelle. Certains refusent des vaccins parce qu'ils doutent de leur nécessité et de leur innocuité. Cependant, le plus souvent, la non-vaccination n'est pas due à la défiance, mais au manque d'information et à des problèmes d'accès. En outre, la vaccination demande une part d'initiative personnelle, et il arrive fréquemment qu'une personne oublie de prendre rendez-vous avec son médecin ou un service de santé – c'est notamment le cas pour les vaccinations de rappel.



La loi sur les épidémies demande un programme national de vaccination

La Loi sur les épidémies du 28 septembre 2012 (LEp, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016) charge l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) d'élaborer un **programme national de vaccination**. Ce programme sera développé dans le cadre de la mise en oeuvre de la présente **stratégie nationale de vaccination**.

La stratégie nationale de vaccination est une stratégie-cadre visant à renforcer le système de vaccination en Suisse

La **stratégie nationale de vaccination** est une stratégie-cadre. Son rôle est d'assurer une collaboration optimale entre tous les acteurs de la vaccination en Suisse: autorités, institutions, professionnels de la santé et de la formation. Elle aide les autres stratégies qui ont un lien avec les maladies transmissibles à atteindre leurs objectifs, telles la *stratégie nationale de prévention de la grippe saisonnière*, la *stratégie antibiorésistance* et la *stratégie nationale de surveillance, de prévention et de lutte contre les infections liées aux soins*.

La stratégie nationale de vaccination, renforcée par les stratégies visant des maladies spécifiques, doit permettre de réduire la fréquence de certaines maladies ainsi que leurs complications.

Avec cette stratégie, la Suisse s'aligne sur les objectifs internationaux de santé publique, et s'inscrit dans l'**effort international** décrit dans le Plan d'action mondial pour les vaccins 2011-2020 (OMS, 2013) et le Plan d'action européen pour les vaccins 2015-2020 (OMS Europe, 2014). Il s'agit notamment d'éliminer de notre monde des agents pathogènes déclencheurs d'épidémie, tel le virus de la rougeole.

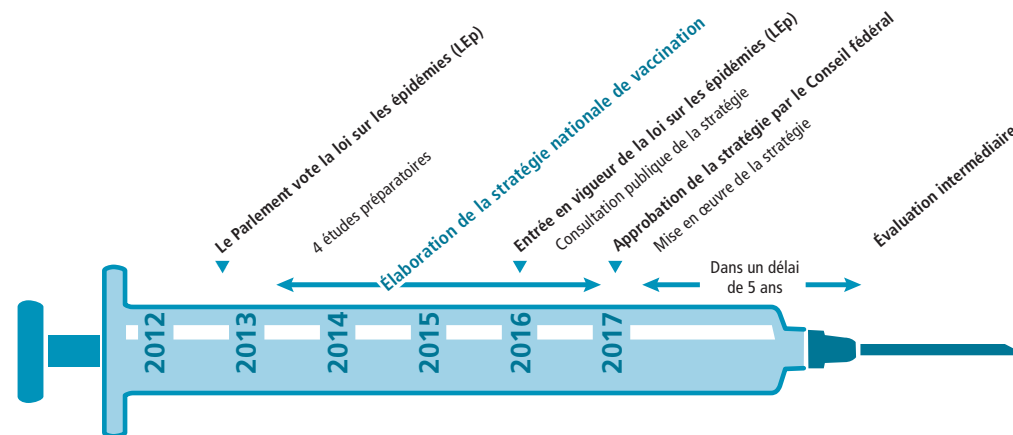
La gestation de la stratégie

La préparation de la stratégie a débuté en 2012, à la suite de l'acceptation par le Parlement de la loi sur les épidémies (LEp).

L'élaboration de la stratégie s'est basée sur:

- 4 ateliers de planification stratégique, avec plus de 30 spécialistes et représentants des acteurs principaux.
- 4 études sur les problèmes à résoudre et les interventions à fort potentiel:
 - 1 étude sur les défis de la vaccination en Suisse;
 - 1 revue systématique de la littérature scientifique sur les interventions à fort potentiel d'amélioration de la couverture vaccinale;
 - 1 étude qualitative auprès de personnes critiques envers la vaccination, pour identifier les facteurs entravant la décision de vaccination;
 - 1 enquête téléphonique d'opinion auprès de 1200 personnes en Suisse.
- 1 procédure d'audition publique de la version préliminaire de la stratégie, auprès des cantons et autres milieux concernés.

Le Conseil fédéral a approuvé la stratégie nationale de vaccination en janvier 2017. Sa mise en oeuvre débute en 2017.



Les défis à relever

Il faut une bonne collaboration et un engagement de tous les acteurs de la vaccination

En Suisse, de nombreux partenaires sont impliqués à différents niveaux de la vaccination: Confédération, cantons, professionnels de la santé et de l'éducation, institutions de formation, institutions de santé, structures d'accueil pour enfants, assureurs, société civile et secteur privé. Un des principaux défis consiste à établir une **coopération optimale entre les acteurs** – depuis l'autorisation des vaccins par l'autorité de contrôle des médicaments, jusqu'à la mise en œuvre du plan de vaccination par la Confédération, les cantons et les professionnels de santé des différentes disciplines, en passant par l'élaboration de recommandations.

Les professionnels de santé doivent être en mesure de fournir de bons conseils. Pour ce faire, ils doivent acquérir toutes les connaissances nécessaires dans leur formation, et avoir les outils adéquats pour conseiller les patients. Par exemple, la généralisation du **carnet de vaccination électronique** (lié à un système expert) permettrait de vérifier le statut vaccinal de chaque personne, et de recevoir automatiquement des notifications pour ne pas oublier les vaccinations de rappel ou procéder aux vaccinations de rattrapage.

La population doit être bien informée et consciente de l'intérêt collectif

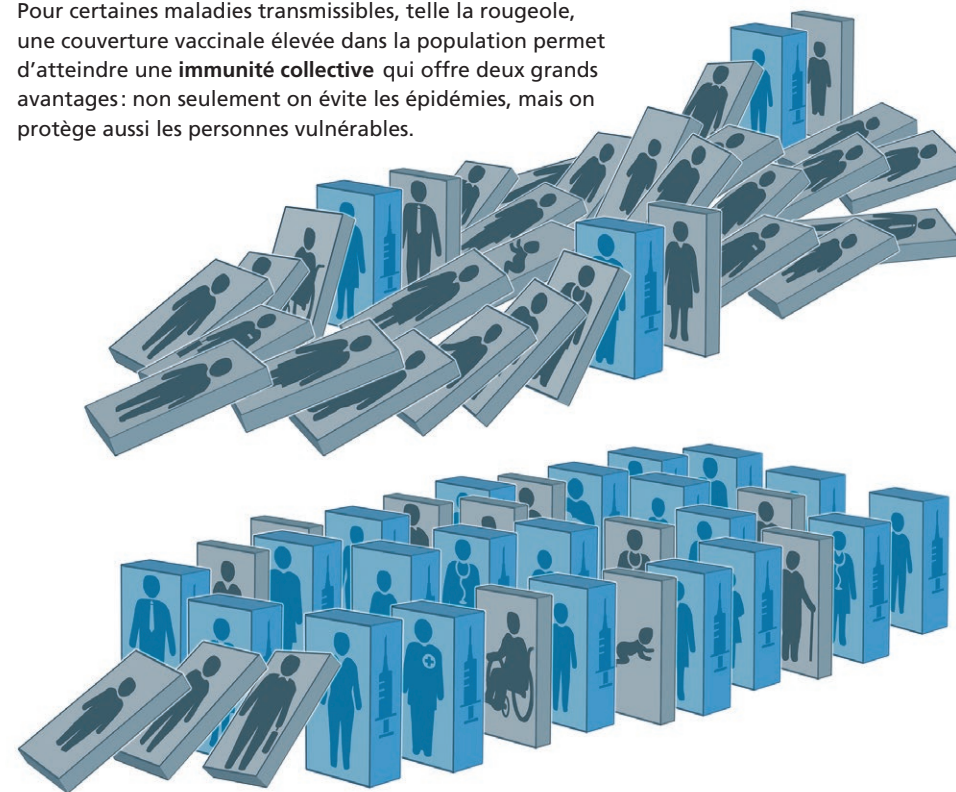
Quantité d'informations critiques envers la vaccination sont facilement accessibles, notamment sur internet, et déstabilisent de nombreuses personnes. C'est le cas des parents qui s'interrogent sur la nécessité de vacciner leur bébé. L'information sur la vaccination devrait présenter de manière objective non seulement les bénéfices de la vaccination, mais aussi les effets indésirables possibles. Pour sa crédibilité, le système de vaccination doit offrir la plus grande transparence possible – y compris sur la manière dont les autorités établissent le **plan de vaccination suisse** – afin de maintenir ou d'augmenter la confiance de la population.

La stratégie vise notamment à inclure l'intérêt collectif dans l'ensemble des critères pesant dans la décision individuelle de se faire vacciner, ou non. En effet, pour des maladies comme la rougeole par exemple, il faut un taux de vaccination élevé dans l'ensemble de la population, afin d'atteindre l'**immunité collective** qui évite l'apparition d'une épidémie. Dans d'autres cas, la vaccination d'une grande partie de la population permet de protéger les individus vulnérables qu'on ne peut pas vacciner, tels les nouveaux-nés et les personnes dont l'organisme répond moins bien aux vaccins (par exemple, les personnes avec des déficiences immunitaires).

La vaccination est donc une décision individuelle qui comporte une dimension collective. A cet égard, les autorités ont un rôle d'intermédiaire important, en tant que représentants des intérêts collectifs de santé publique.

Immunité collective

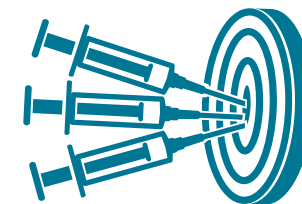
Pour certaines maladies transmissibles, telle la rougeole, une couverture vaccinale élevée dans la population permet d'atteindre une **immunité collective** qui offre deux grands avantages: non seulement on évite les épidémies, mais on protège aussi les personnes vulnérables.



Les objectifs de la stratégie nationale de vaccination

La stratégie vise cet idéal: «La population et le personnel de santé considèrent les vaccinations recommandées comme un bienfait très important pour le bien-être des individus et la santé publique, et agissent en conséquence.» Son **objectif général** est le suivant:

Le niveau de protection vaccinale visé par le plan de vaccination suisse et les recommandations et stratégies spécifiques à certaines maladies est atteint dans la population en général et dans les groupes particulièrement vulnérables ou à risque.



Cet objectif général implique **3 objectifs stratégiques** et **3 points clés**:

1. Les acteurs considèrent les vaccinations comme très importantes pour la santé de la population. Ils informent et vaccinent.

- *Les autorités sanitaires, les professionnels de santé, les associations professionnelles, les institutions de santé, les institutions de formation, les écoles et les crèches, les instituts de recherche, les assureurs et les entreprises pharmaceutiques s'impliquent activement dans la vaccination.*

2. La population a confiance dans les recommandations officielles en matière de vaccination. Elle reconnaît l'importance de se faire vacciner, pour se protéger soi-même et pour protéger les autres.

- *La population est bien informée, afin que chacun puisse prendre des décisions fondées concernant la vaccination.*

3. L'accès aux vaccinations et à des informations adéquates, claires et transparentes sur le sujet est facile pour tous.

- *Les obstacles à la vaccination sont réduits ou supprimés.*

Stratégie nationale de vaccination

Axes d'intervention

Acteurs impliqués

Domaines d'action

Responsabilisation et soutien des acteurs		1a. Plan de vaccination suisse : rendre son élaboration transparente et faciliter son application
		1b. Encourager les conseils et la vaccination
		1c. Rémunérer de manière transparente les conseils et la vaccination
		1d. Améliorer l'approvisionnement en vaccins
		1e. Renforcer la communication avec et entre les acteurs
Communication et offres pour la population		2a. Informer la population de manière efficace, cohérente, complète et différenciée
		2b. Favoriser l'accès à l'information et aux vaccinations à l'école et dans les crèches
		2c. Améliorer l'accessibilité de la vaccination pour les adultes
		2d. Encourager l'utilisation d'un carnet de vaccination électronique utilisant le système expert reconnu
		2e. Assurer l'indemnisation et la réparation morale en cas de dommages consécutifs à des vaccinations
Formation et coordination		3a. Améliorer la formation des professionnels de santé
		3b. Organiser et faciliter le partage entre les cantons des expériences à succès
Surveillance, recherche et évaluation		4a. Surveiller la couverture vaccinale
		4b. Mener des analyses d'impact des recommandations vaccinales et évaluer les mesures encourageant la vaccination
Stratégies spécifiques		5. Développer et mettre en œuvre des stratégies pour prévenir et lutter contre les maladies évitables par la vaccination



Confédération



Cantons, communes



Professions de la santé



Institutions de santé



Entreprises pharmaceutiques



Associations professionnelles



Assureurs



Écoles et structures d'accueil pour enfants

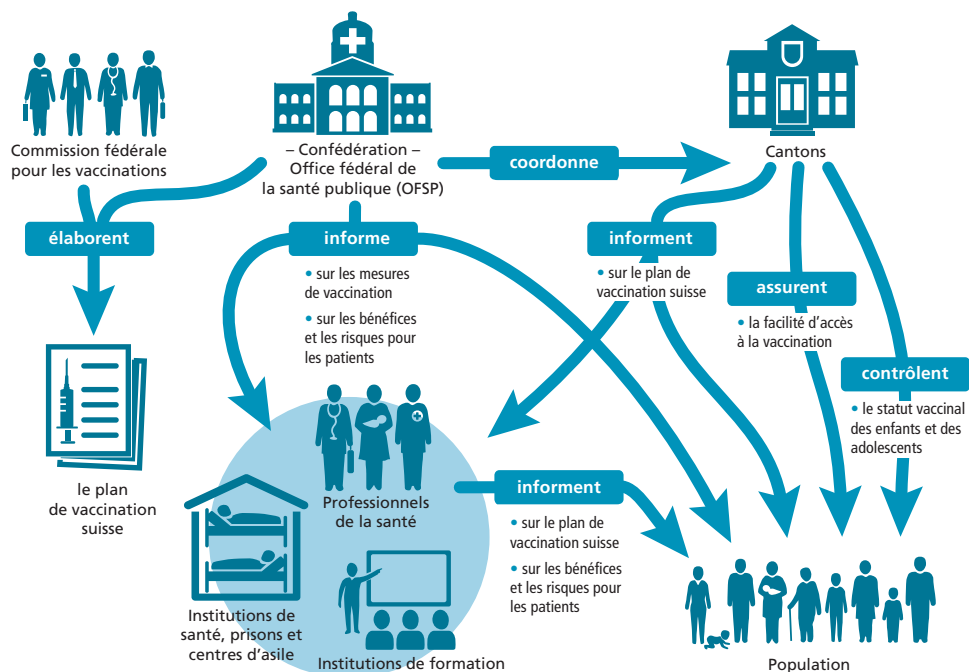


Institutions de formation



Instituts de recherche

Flux des responsabilités selon la loi sur les épidémies (LEp)



Mise en oeuvre de la stratégie nationale de vaccination

Le Conseil fédéral a approuvé la stratégie nationale de vaccination en janvier 2017. Dès le début 2017, l'OFSP a la charge de planifier sa mise en oeuvre avec le concours des acteurs concernés. Ce plan de mise en oeuvre doit inclure des mesures concrètes et un calendrier pour leur réalisation; il doit citer les résultats attendus et distribuer clairement les compétences et les responsabilités, y compris à propos du financement. Les différentes mesures de la stratégie ne seront pas mises en oeuvre simultanément, mais dans un ordre logique, fondé sur leur degré d'urgence et leur importance pour l'atteinte des objectifs.

5 axes d'intervention 15 domaines d'action

Axe d'intervention N° 1 Responsabilisation et soutien des acteurs

Le premier axe d'intervention concerne cinq domaines d'action focalisés sur les acteurs impliqués dans la vaccination : Confédération, cantons, professionnels de santé, institutions de santé, associations professionnelles, assurances, fabricants et distributeurs de vaccins.

1a Plan de vaccination suisse : rendre son élaboration transparente et faciliter son application

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) fait mieux connaître la façon dont sont élaborées les recommandations de vaccination, en communiquant la composition, les critères d'indépendance, les travaux de la Commission fédérale pour les vaccinations, ainsi que les prises de positions et les argumentations de cette commission.

L'OFSP s'enquiert des besoins des professionnels de santé concernant la présentation du plan de vaccination suisse et sa facilité de compréhension.

Des moyens pédagogiques modernes sont mis à disposition des professionnels (e-learning, par exemple). Le carnet de vaccination électronique utilisant le système expert reconnu est rendu plus attractif et mieux connu.

1b Encourager les conseils et la vaccination

Les cantons et l'OFSP encouragent les médecins à aborder systématiquement la question des vaccinations avec les patients. Ils mettent à leur disposition des outils, tels qu'aide-mémoire, applications électroniques ou fiches techniques.

L'envoi d'invitations ou de rappels d'échéances pour la vaccination est facilité, par exemple au moyen du carnet de vaccination électronique.

Les cantons s'assurent que l'information sur les vaccinations est systématiquement dispensée dans les écoles.

Les conseils en matière de vaccination par les assistants médicaux, le personnel en puériculture et les sages-femmes sont encouragés. Les pharmaciens sont encouragés à se former et à informer sur les vaccinations recommandées.

Les employeurs sont rendus attentifs à leurs responsabilités. Dans les professions de la santé en contact avec des populations à risque, le statut vaccinal est toujours contrôlé avant l'embauche, et les vaccinations requises sont signalées.

Les assureurs s'engagent dans l'information et l'encouragement à la vaccination. Ils utilisent leur marge de manœuvre pour soutenir financièrement l'ouverture de carnets de vaccination électroniques.

1c Rémunérer de manière transparente les conseils et la vaccination

Les partenaires tarifaires étudient les variantes afin de rémunérer clairement les conseils et la vaccination prodigués par les médecins. Il s'agit aussi d'évaluer une prise en compte plus claire de ces conseils dans la rémunération des médecins et des infirmiers(-ères) des services scolaires, ainsi que des autres professionnels de santé (par exemple le personnel en puériculture et les sages-femmes).

1d Améliorer l'approvisionnement en vaccins

Pour parer aux goulets d'étranglement possibles au niveau de la production ou de la livraison des vaccins, un système de notification est mis en place pour prévenir suffisamment tôt les autorités sanitaires. De plus, un système permet – en cas d'urgence – de commercialiser des vaccins provenant de l'étranger dans leur emballage d'origine.

Un système de stockage obligatoire est mis en place pour les vaccins essentiels à la santé publique.

En collaboration avec la pharmacie de l'armée, l'OFSP vérifie qu'il est possible, en cas d'urgence, de faire un achat central de vaccins disponibles à l'étranger mais non-autorisés en Suisse.

1e Renforcer la communication avec et entre les acteurs

L'OFSP, les cantons, les sociétés médicales, les universités, les hautes écoles et les

fabricants de logiciels de cybersanté identifient les besoins d'information des acteurs sur la vaccination et y répondent.

L'OFSP soutient les réseaux d'experts, tels qu'InfoVac, pour favoriser la communication sur la vaccination en direction des différents professionnels de santé.

L'OFSP collabore avec les cantons afin qu'un maximum de médecins et de pharmaciens soient abonnés d'office à la version électronique du Bulletin de l'OFSP.

Le système expert reconnu lié au carnet de vaccination électronique permet aux professionnels de santé de prendre rapidement en compte les nouvelles recommandations vaccinales.

Les nouveautés sur l'efficacité et la sécurité des vaccins sont rapidement communiquées aux acteurs, en particulier sur les effets indésirables et les précautions d'emploi. Il est nécessaire que les acteurs soient déjà informés lorsque des événements liés à la vaccination sont médiatisés.

L'OFSP encourage les séances d'information et d'échanges entre les professionnels de santé, permettant ainsi une meilleure coordination des acteurs.

Axe d'intervention N°2 Communication et offres pour la population

Le deuxième axe d'intervention se concentre sur la population. Ses cinq domaines d'action contribuent, par des angles différents, à renforcer l'adhésion de la population au plan de vaccination.

2a Informer la population de manière efficace, cohérente, complète et différenciée

La population doit pouvoir accéder facilement aux informations concernant la vaccination. Ces informations doivent refléter l'état actuel de la science et être adaptées aux publics cibles.

L'OFSP veille à ce que les professionnels de santé disposent des instruments de communication qui permettent d'informer activement les patients.

Les moyens de communication sont élaborés dans le cadre d'un concept de communication, établi avec des spécialistes.

La Suisse participe aux activités de la Semaine européenne de la vaccination.

2b Favoriser l'accès à l'information et aux vaccinations à l'école et dans les crèches

Les structures d'accueil sensibilisent les parents à la vaccination et aux mesures à prendre en cas d'épidémie. Pour mieux les informer, les crèches encouragent les parents à présenter le carnet de vaccination des enfants, ou un formulaire de statut vaccinal.

Le statut vaccinal de chaque enfant est vérifié lors de son entrée à l'école et à la fin de la scolarité obligatoire, sur la base du carnet de vaccination. Les parents sont informés des vaccinations manquantes.

Les pédiatres et médecins de familles assurent principalement la vaccination de leurs patients. Néanmoins, les autorités cantonales œuvrent pour qu'un rattrapage des vaccins manquants soit proposé à l'école, voire aussi dans les crèches.

Les autorités cantonales, les écoles et les crèches informent les parents sur la rougeole et la vaccination contre la maladie. Elles les informent aussi sur leur responsabilité par rapport à la protection des autres enfants. Enfin, elles sensibilisent les enfants eux-mêmes.

A l'âge préscolaire et scolaire, le contrôle du carnet de vaccination, le conseil au patient et l'acte de vaccination doivent se dérouler de manière coordonnée. Dans ce but, les autorités sanitaires cantonales définissent des procédures et informent les acteurs de leurs responsabilités.

2c Améliorer l'accessibilité de la vaccination pour les adultes

Des informations et des possibilités de vaccination sont offertes dans des lieux facilement accessibles: pharmacies, hôpitaux, permanences médicales, entreprises, administrations, ONG, organisations de soins à domicile, structures d'accueil des migrants, prisons, etc.

Des vaccinations sans rendez-vous et à tarif préférentiel sont envisagées lors des Journées nationales de vaccination (par exemple contre la grippe) ou lors de la Semaine européenne de vaccination.

Des offres de vaccination gratuites sont rendues facilement accessibles pour les personnes en situation précarisée (surtout pour celles sans statut légal), pour

les personnes défavorisées par la langue, et pour les consommateurs de drogues injectables.

Les médecins, et notamment les gynécologues, doivent profiter des consultations pour vérifier systématiquement le statut vaccinal et recommander les vaccinations nécessaires selon le plan de vaccination suisse, avec par exemple des rappels par courrier, e-mail, sms ou téléphone, ou avec l'aide du carnet de vaccination électronique.

Les médecins, pharmaciens et organisations de soins à domicile mettent en place des offres de vaccination visibles, disponibles et attractives.

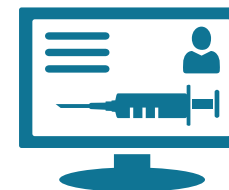
Les cantons examinent la possibilité de créer les bases légales pour rendre possible la vaccination sans ordonnance par les pharmaciens dans certaines conditions: vaccinations prioritaires pour la santé publique, vaccins à répéter fréquemment (grippe), etc.

Les employeurs considèrent la possibilité d'offrir à leur personnel une vaccination sur le lieu de travail, en particulier contre la grippe.

Toutes les vaccinations prises en charge dans le cadre de la Loi sur l'assurance maladie (LaMal) sont libérées de la franchise, si elles remplissent les conditions d'efficacité, d'adéquation et de caractère économique.

2d Encourager l'utilisation d'un carnet de vaccination électronique utilisant le système expert reconnu

L'objectif est que 50% des pédiatres et des médecins de famille utilisent, d'ici 2022, le carnet de vaccination électronique et le système expert reconnu (logiciel qui permet d'identifier automatiquement si les vaccinations inscrites dans le carnet de vaccinations sont à jour, selon la dernière actualisation du plan de vaccination suisse). Pour en répandre l'usage, l'entreprise en charge du système expert élabore avec l'OFSP des formations pour les médecins, en priorité pour les pédiatres et les gynécologues.



D'ici 2022, l'objectif est que 60% des enfants de moins de sept ans aient un carnet de vaccination électronique, et que la population en général compte 10% d'utilisateurs. L'ouverture d'un carnet de vaccination électronique est systématiquement proposée aux femmes en âge de procréer et aux hommes qui se rendent au recrutement militaire.

L'OFSP encourage les médecins de premier recours à inclure le carnet de vaccination électronique dans le dossier électronique de leurs patients, et à en assurer l'interface avec le système expert reconnu.

2e Assurer l'indemnisation et la réparation morale en cas de dommages consécutifs à des vaccinations

Dans les rares cas où une vaccination provoque des problèmes de santé, le processus et les documents pour obtenir une indemnisation ou réparation morale sont standardisés, en s'assurant que le traitement est simple, équitable et suffisamment rapide. L'OFSP met à disposition de la population et des professionnels concernés un formulaire ainsi que :

- la liste des dommages déjà reconnus comme consécutifs à une vaccination ;
- la liste des critères médicaux permettant d'établir un lien de causalité entre vaccin et effets indésirables ;
- la liste des critères permettant d'évaluer le degré de gravité des effets indésirables.

L'OFSP adapte le processus, le met à jour selon l'évolution des connaissances scientifiques, et en informe le public et les professionnels de santé.

Axe d'intervention N°3 Formation et coordination

Cet axe d'intervention concerne la formation des professionnels de la santé. L'objectif est que le thème de la vaccination soit intégré dans toutes les formations de base et dans les formations post-grade.

3a Améliorer la formation des professionnels de santé

L'OFSP conduit une analyse de la situation actuelle de l'enseignement sur la vaccination, afin d'en identifier les lacunes pour toutes les formations professionnelles dans le domaine de la santé.

Toutes les formations professionnelles dans le domaine de la santé incluent un enseignement sur la vaccination et la santé publique, qui soit assez complet pour que les professionnels de santé puissent transmettre l'information nécessaire à la prise de décisions.

La formation et le perfectionnement en matière de vaccination sont renforcés pour toute les catégories de profession de la santé, y compris le personnel en puériculture, les sages-femmes et le personnel des structures médico-sociales. Les sociétés professionnelles organisent la formation.

L'OFSP et les sociétés professionnelles stimulent le partage des connaissances et des expériences par la promotion du réseau InfoVac et de son site web.

Les prestataires de formation dans le domaine de la santé innovent dans les méthodes d'apprentissage et partagent leurs outils pédagogiques. Les collaborations entre les différentes filières (cursus médical et infirmier/sage-femme, par exemple) sont facilitées.

3b Organiser et faciliter le partage entre les cantons des expériences à succès

L'OFSP s'enquiert des souhaits des cantons en matière d'information et de partage des expériences à succès.

Si les résultats de l'enquête en indiquent la nécessité, l'OFSP organise ou coordonne le partage des expériences à succès entre cantons, sous une forme continue (par exemple une plateforme internet) ou épisodique (ateliers, groupes de travail).

L'OFSP organise au besoin des ateliers ou des groupes de travail qui puissent concevoir des projets pilotes.

Axe d'intervention N°4 Surveillance, recherche et évaluation

Cet axe d'intervention permet d'évaluer l'impact et le succès des mesures de la stratégie.

4a Surveiller la couverture vaccinale

Des études collectent les données de couverture vaccinale chez les 2, 8 et 16 ans pour toutes les vaccinations prévues dans le plan de vaccination suisse. Au besoin, des études complémentaires mesurent les facteurs qui influencent la couverture vaccinale.

De nouvelles méthodes de collecte de données de couverture vaccinale sont

développées pour les adultes et les groupes à risque. Ces résultats sont utilisés pour identifier les éventuelles lacunes et définir les besoins d’agir. Dans ce but, un groupe de travail est formé avec des représentants des cantons et de l’OFSP, et avec d’autres acteurs pertinents.

4b Mener des analyses d’impact des recommandations vaccinales et évaluer les mesures encourageant la vaccination

Les acteurs réalisent des études afin de vérifier que les mesures encourageant la vaccination sont adéquates et efficaces. Les résultats de ces études permettent de planifier des mesures et d’adapter le plan de vaccination suisse.

La Commission fédérale pour les vaccinations, l’OFSP et Swissmedic surveillent et analysent les effets indésirables de la vaccination. Le rapport bénéfice/risque peut ainsi être vérifié et pris en compte lors de la mise à jour des recommandations vaccinales.

Axe d’intervention N°5 Stratégies spécifiques

Cet axe d’intervention fait le lien entre la stratégie nationale de vaccination et les autres stratégies qui se concentrent sur des maladies transmissibles particulières.

5 Développer et mettre en œuvre des stratégies pour la prévention et la lutte contre les maladies évitables par la vaccination

En cohérence avec les objectifs de la stratégie nationale de vaccination, et suivant ses principes, les stratégies visant des maladies spécifiques sont actualisées. De nouvelles stratégies sont lancées, si nécessaire et si la charge qu’elles représentent est supportable par les acteurs.

Les parties prenantes principales participent à l’élaboration des stratégies spécifiques et à leur mise en œuvre. La Confédération et les cantons en assurent la coordination au moyen de plateformes appropriées.



Impressum

Éditeur: Office fédéral de la santé publique, janvier 2017

Renseignements: Section Contrôle de l'infection
et programme de vaccination, OFSP, 3003 Berne

Téléphone +41 (0)58 463 87 06, epi@bag.admin.ch

Direction du projet SNV: Hans C Matter (2012 à 2015),
Virginie Masserey (2016)

Cheffe du projet SNV: Sylvie Olifson

Équipe de projet et de rédaction de la SNV: Olifson S, Masserey V,
Matter HC, Bachmann G, Beer K, Born R, Bourquin C, Eigenmann S,
Gaspoz D, Graf S, Schätti Ch, Wymann M.

Résumé, conception graphique, infographie et composition:
Pont F, Magnin P-A, Communication in Science Sàrl

Photographies: Guillaume Mégevand

Diffusion et commande:

www.publicationsfederales.admin.ch

Numéro d'article: 316.522.f

Numéro de publication OFSP : 2017-OEG-06

Cette publication est également disponible en allemand,
en italien et en anglais.

Vous trouverez davantage d'informations sur la SNV
sur www.ofsp.admin.ch/SNV